République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2026

Séance ordinaire du **06 octobre 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 13
Absent(s) : 2
Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
Secrétaire de séance : M. OHANINA Patrick

Date de convocation : 29 septembre 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - GRUBER Robin JEAN Howard - JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - SAETTEL Christiane - URBAN Denis - URBAN Dorothée

Absent(s) excusé(s) : Mrs RINN Olivier et VEIT Anthony

4. Écoles - Présentation du rapport d'audit et de la faisabilité énergétique, technique et règlementaire des écoles

M. le Maire rappelle que la commune d'Innenheim a été déclarée éligible pour la réalisation d'un audit de faisabilité énergétique, technique et réglementaire pour les bâtiments du groupe scolaire dans le cadre du dispositif EduRénov ; programme lancé par la Banque des Territoires pour accompagner les collectivités dans les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Il présente le rapport issu de cet audit qui établit un état des lieux des performances des bâtiments, identifie les principaux postes de consommation et définit les travaux à entreprendre les plus adaptés aux contraintes du site.

L'objectif est d'engager des travaux permettant de réduire les dépenses énergétiques, mais aussi et surtout d'améliorer le confort des usagers en adaptant les bâtiments au changement climatique dans un contexte où les vagues de chaleur se multiplient.

Actions proposées pour le groupe scolaire regroupant l'école élémentaire et l'école maternelle :

- relamping par des luminaires LED
- isolation thermique des murs par l'intérieur
- renforcement de l'isolation de la toiture
- mise en place d'une VMC simple flux hygroréglable
- installation d'une PAC air/eau réversible
- installation d'un système multi-split réversible
- installation de brise-soleil orientables motorisés avec pilotage automatique (école maternelle)
- mise en place de films solaires
- installation d'une CTA double-flux avec récupération de chaleur (école élémentaire)
- mise en place d'une Gestion Technique des Bâtiments (GTB) qui est un système informatique centralisé qui sert à piloter, surveiller et optimiser tous les équipements techniques d'un bâtiment (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, sécurité).

Il en ressort également que le rapport coût/bénéficie est largement défavorable entre le coût des investissements nécessaires à ces rénovations et le montant réel des économies qui seront réalisés.

Accusé de réception en préfecture
067-296701519-20261013-CM061020264MOD-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

M. le Maire précise que la commune devra probablement se soumettre aux dispositions du Décret Tertiaire. Ce dispositif impose une réduction progressive de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (bureaux, commerce, santé, enseignement, logistique, etc…) dont la surface cumulée d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m². En effet, la commune étant propriétaire du bâti de la mairie, de l'école élémentaire et de l'école maternelle situées sur la même parcelle cadastrale, elle rentre dans le champ d'application de ce décret.

Après avoir pris connaissance des conclusions de cet audit et des analyses y afférentes, M. le Maire a demandé à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile qui porte ladite mission, qu'il soit modifié sur différents points notamment sur l'estimation de certains matériels et qu'il y soit étudié la faisabilité et le chiffrage pour la mise en œuvre des éléments suivants :

- mise en place d'un préau en dur, côté Sud pour apporter de l'ombre en été et protéger les enfants de la pluie en toute saison avec panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture
- mise en place de toiles d'ombrage.

Une seconde version de cet audit sera donc présentée à l'assemblée au mois de novembre pour décider des travaux prioritaires à réaliser, sans engagement. Ensuite, le chargé de mission pour l'adaptation au changement climatique de la CCPSO pourra piloter la démarche en instruisant les dossiers et les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal a pris acte.

Écoles

Mobilier scolaire

M. le Maire informe les conseillers qu'il n'a pas été nécessaire de racheter du mobilier scolaire (tables et chaises) pour la rentrée 2026/2027, ni de petits lits superposés. Seuls 4 petits couchages simples ont été achetés pour l'école maternelle.

Tableau blanc

La directrice de l'école primaire souhaite le remplacement du tableau blanc interactif défaillant.
M. OHANINA Patrick précise que le choix retenu se porte sur un modèle SAMSUNG avec écran classique, tactile et interactif mais que la seule contrainte est le support physique ; un support classique avec pieds n'étant pas envisageable dans une salle de classe.
Il est proposé de rencontrer la directrice et les enseignants pour établir leurs besoins, les contraintes des salles et prendre en compte l'organisation des classes.

Le secrétaire de séance,
M. OHANINA Patrick.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 21 octobre 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 22 OCT. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
067-296701519-20261013-CM061020264MOD-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026